RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MON PASSEPORT PRÉVENTION

Simulateur des formations éligibles au Passeport de prévention

Exemples de formations en santé et sécurité au travail par catégorie (liste non exhaustive)

Date de mise à jour : 13/11/2025

Ce document indique des exemples de formations en santé et sécurité au travail selon les catégories telles que présentées au début du simulateur des formations éligibles à la déclaration dans le Passeport de prévention.

Catégorie 1 - Formations obligatoires encadrées par la réglementation

Cette catégorie comprend l'ensemble des formations obligatoires encadrées complètement par la réglementation (objectif de la formation, contenu, modalités d'évaluation, etc).

Exemples de formations en santé et sécurité au travail dites de catégorie 1	
Code du travail	Personne compétente en radioprotection
	Certificat d'aptitude à manipuler des appareils de radiologie industrielle (CAMARI)
	Prévention des risques liés à l'exposition à l'amiante en sous-section 3 pour les opérateurs de chantier, l'encadrement de chantier et l'encadrement technique
	Prévention des risques liés à l'exposition à l'amiante en sous-section 4 pour les opérateurs de chantier, l'encadrement de chantier, l'encadrement technique, cumul de fonctions
	Conseiller à la prévention hyperbare
	Certificat d'aptitude à l'hyperbarie
	Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS)
Code rural et de la pêche maritime	Certificats individuels de produits phytophamarceutiques - Certi-phyto (article R. 254-8 du code rural et de la pêche maritime)
Code de l'environnement	Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)
	Certificats individuels pour l'activité d'utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels - Certibiocide
	Manipulation des fluides frigorigènes
Code des transports	Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises (FIMO, FCO et formation « passerelle »)
	Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de voyageurs (FIMO, FCO et formation « passerelle »)
	Transport des marchandises dangereuses (transport routier, ferroviaire, fluvial, maritime et aérien)
Transport maritime	Certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie
	Certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage (CAEERS)
	Certificat d'aptitude à l'exploitation des canots de secours rapide (CAECSR)
	Formation de base à la haute tension à bord des navires
	Certificat de formation de base pour le service à bord de navires soumis au recueil IGF
	Certificat de qualification à la conduite des engins à grande vitesse
	Certificat de formation à la sécurité pour l'exercice du pilotage maritime
	Attestation de formation avancée à la haute tension à bord des navires (Habilitation)
	Attestation de formation de familiarisation aux situations d'urgence à bord des navires à passagers
	Attestation de familiarisation à la sécurité
	Attestation de formation à la sécurité pour les personnels embarqués sur des navires de longueur inférieure à 12 mètres armés au commerce ou à la plaisance
	Certificat de formation de base aux opérations liées à la cargaison des pétroliers et des navires-citernes pour produits chimiques

	Certificat de formation de base aux opérations liées à la cargaison des navires-citernes pour gaz liquéfiés
	Certificat de formation avancée aux opérations liées à la cargaison des pétroliers
	Certificat de formation avancée aux opérations liées à la cargaison des navires-citernes pour produits chimiques
	Certificat de formation avancée aux opérations liées à la cargaison des navires-citernes pour gaz liquéfiés
	Certificat de formation de base à la sécurité (CFBS)
	Attestation de formation aux opérations de lavage au pétrole brut
	Certificat de formation avancée pour le service à bord des navires soumis au recueil IGF pour les titulaires du certificat de formation de base au recueil IGF
	Certificat d'enseignement médical de niveau I
	Certificat d'enseignement médical de niveau II
	Certificat d'enseignement médical de niveau III

Interne

Catégorie 2 - Formations pour des postes de travail nécessitant une autorisation ou habilitation de l'employeur

Cette catégorie regroupe les formations dont seul l'objectif est prévu par la réglementation (les autres aspects de la formation sont laissés à la libre appréciation de l'employeur), et qui sont préalables la délivrance par l'employeur d'une autorisation ou d'une habilitation du travailleur pour occuper son poste de travail.

Exemples de formations en santé et sécurité au travail dites de catégorie 2	
Code du travail	Conduite d'engins de certains équipements de travail mobiles ou servant au levage de charges (dont les CACES) : - Grues à tour ; - Grues mobiles ; - Grues auxiliaires de chargement de véhicules ; - Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté ; - Plates-formes élévatrices mobiles de personnes ; - Engins de chantier télécommandés ou à conducteur porté.
	Opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, dont les travaux sous tension – habilitations électriques
	Conduite et surveillance ou exécution d'activités pyrotechniques déterminées ; activités déterminées de maintenance ou de transport interne de substances ou objets explosifs
	Opérations pyrotechniques dans le cadre d'un chantier de dépollution pyrotechnique
	Utilisation d'explosifs dans le cadre de travaux du bâtiment, travaux publics ou travaux agricoles
	Interventions de vérification, de maintenance ou de contrôle technique, travaux de réparation et de transformation sur les équipements installés à demeure (ascenseurs, monte-charges, élévateurs de personnes, escaliers mécaniques, trottoirs roulants ou installations de parcage automatique de véhicules).

Interne

Catégorie 3 - Formations avec un objectif spécifique prévu par la réglementation

Pour les formations de catégorie 3, la réglementation ne fixe que leur objectif. Comme pour les formations de catégorie 2, le contenu de la formation, les modalités d'évaluation ou les conditions de renouvellement de la formation sont laissés à la libre appréciation de l'employeur selon la nature de l'activité de l'entreprise ou l'organisation du travail.

Exemples de formations en santé et sécurité au travail dites de catégorie 3	
Code du travail	Sauvetage secourisme du travail
	Manutention de charges
	Atmosphères explosives
	Utilisation ou maintenance des équipements de travail
	Maintenance et modification des équipements de travail
	Conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage
	Montage, démontage et modification des échafaudages
	Travaux sur cordes
	Port d'équipements de protection individuelle
	Opérations de vérification et de maintenance des ascenseurs et aux équipements de travail desservant des niveaux définis à l'aide d'un habitacle
	Prévention du risque chimique
	Prévention du risque bruit
	Prévention du risque biologique
	Prévention des vibrations mécaniques
	Exposition au radon
	Intervention en situation d'urgence radiologique
	Rayonnements optiques artificiels
	Champs électro-magnétiques
	Ecrans de visualisation
	Salarié désigné compétent

Interne

Catégorie 4 - Formations répondant à l'obligation générale de formation de l'employeur

Cette catégorie regroupe les formations non prévues et non encadrées par un code (code du travail, code rural et de la pêche maritime, code des transports, etc.) ou par la réglementation, mais qui relèvent de l'obligation de l'employeur de former ses salariées aux risques professionnels auxquels ils sont exposés, conformément à l'article L. 4141-2 du code du travail. L'ensemble des aspects de la formation est donc laissé à la libre appréciation de l'employeur selon la nature de l'activité de l'entreprise ou l'organisation du travail (objectif, contenu, modalités d'évaluation, etc.).

Exemples de formations en santé et sécurité au travail dites de catégorie 4	
Code du travail	Prévention des troubles musculosquelettiques
	Prévention du risque routier
	Prévention des risques psycho-sociaux

Interne